



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 30 octobre 2014**

L'an deux mil quatorze et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Mme Farsat Marie-Thérèse, Mme Racot Mireille, M. Arnaud Jean-Marc, M. Bernard Jean-Pierre, M. Chicois Didier, M. Leroy Christian, M. Maire Patrick, M. Prigent Didier, M. Raymond Guillaume, M. Vernadat Serge.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Jaillet Pierre à M. Arnaud Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. Chicois Didier.

Date de la convocation : 21 octobre 2014

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2014 à l'unanimité.

Objet :

Recensement de la voirie communale

Monsieur le MAIRE fait part au Conseil Municipal du changement de la longueur de voirie du domaine public communal suite aux travaux de création d'une route à Peuplat.

Il rappelle que le recensement de la longueur de voirie rentre en compte du calcul de la dotation globale de fonctionnement et qu'il est important de le mettre à jour.

Au 1^{er} janvier 2014, la longueur de la voirie communale était de 14 680 ml.

Au cours de l'année 2014, la commune a pris à sa charge le coût du revêtement pour une longueur de 100 ml.

La longueur de la voirie communale est à ce jour de 14 780 ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE - DECIDE de classer la partie créée en voirie communale VC n° 4 bis

CONTRE : 0 - DECIDE de prendre en compte les modifications de longueur de
ABSTENTION : 0 voirie intervenues en 2014 soit : 14 680 ml
POUR : 11

+ 100 ml
14 780 ml



Objet :

Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis reçus concernant les travaux à effectuer sur la voirie communale de "Busseuille", "Peuplat" et "La Grange".

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'attribuer le marché des travaux de "Busseuille" à l'entreprise Yannik RAYMOND pour un montant de 1 500 € H.T.

- DECIDE d'attribuer le marché des travaux de "Peuplat" à l'entreprise Yannik RAYMOND pour un montant de 800 € H.T.

VOTE

- DECIDE d'attribuer le marché des travaux de "La Grange" à GTA Gérard KURTZ pour un montant de 1000 € H.T.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 11

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Objet :

Intégration d'un chemin de randonnée au PDIPR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 juillet 2013 concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) dans laquelle 18 chemins de la commune ont été inscrits.

Il s'avère qu'une portion de chemin n'a pas été répertoriée dans ce plan.

Monsieur le Maire propose de demander l'inscription au PDIPR le chemin rural n°19 dont l'itinéraire est le suivant :

- Des Ermites à la Borne du Roy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE - ACCEPTE le tracé proposé par Monsieur le Maire,

CONTRE : 0 DEMANDE d'inscrire le chemin n°19 " des Ermites à la Borne " du
ABSTENTION : 0 Roy dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et
POUR : 11 Randonnée.

Objet :

Désignation d'un représentant au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA).

Le fonctionnement de l'ATDA est assuré par un conseil d'administration et une assemblée générale.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, l'assemblée générale comprend les 13 conseillers départementaux désignés au



sein de l'ATDA et un représentant par commune.

Il convient donc de désigner un représentant pour la commune de Saint-Genest.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE Monsieur Didier PRIGENT** représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale de l'ATDA.

Objet :

Demande de Subvention de l'ADELL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association ADELL coorganisatrice, avec le CSLG de l'école de gendarmerie de Montluçon, du Trail de Lavault Sainte-Anne et des Gorges du Cher qui aura lieu le 22 février 2015.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 11

Considérant qu'une partie importante de cette épreuve se déroule sur le territoire de la commune de Saint-Genest, que des habitants de la commune sont impliqués dans l'organisation de ce trail ou participent à l'épreuve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'accorder une subvention de **400 €** à l'Association ADELL pour l'organisation du Trail de Lavault-Ste-Anne et des Gorges du Cher 2015.

Objet :

Motion de soutien à l'AMF contre les baisses de dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et



l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Genest rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Genest estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Genest soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 11

Objet :

Monsieur le Maire explique que l'armoire réfrigérante de la salle polyvalente ne fonctionne plus et qu'il faut la remplacer.

Achat chambre froide

Après consultation de divers devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 11

- DECIDE d'acheter l'armoire réfrigérante chez D.E.C.H.O Centre pour un montant de 1 220 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.



Questions diverses :

1 - Etude de l'aménagement du bourg :

Le Conseil général a donné son accord à l'inscription de notre commune dans une étude globale d'aménagement du bourg. L'appel d'offres pour choisir le bureau d'études a été lancé le 23 octobre 2014.

2 – La vérification des extincteurs a été effectuée. Trois extincteurs ont été achetés. Groupama nous a accordé une remise de 25 % du montant de l'achat.

3 – Les illuminations pour les fêtes seront installées au bourg le 29 novembre 2014.

4 – Nous demandons aux automobilistes de respecter les limitations de vitesse sur les départementales comme dans les villages.

5 – Nous demandons aux riverains de respecter les circulations en stationnant dans les villages.

6 – La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 aura lieu le 11 novembre 2014 à 11 heures : départ place de la mairie. Elle sera suivie du verre de l'amitié à l'Auberge.

7 – Une journée « Portes Ouvertes » aura lieu à la mairie le samedi 13 décembre 2014 de 14 heures à 15 heures, suivie d'une réunion publique pour faire le compte rendu des suites à donner aux différentes réunions de villages.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 15

Signatures :

M. Arnaud

M. Bernard :

M. Chicois :

Mme Farsat :

M. Leroy :

M. Maire :

M. Prigent :

Mme Racot :

M. Raymond :

M. Vernadat :

